

Communiqué de presse

For immediate release

Date: Vendredi 7 février 2020

Autorisations de pêche délivrées par Guernesey

Le gouvernement de Guernesey confirme que les premières autorisations ont été délivrées pour permettre la continuité de l'accès aux eaux du bailliage pour les navires de pêche français au cours de la période de transition du Brexit de 2020.

Le régime d'autorisation en place est un système de délivrance de documents d'autorisation individuelle aux navires français qui souhaitent continuer à pouvoir pêcher dans les eaux du Bailliage en 2020, à titre provisoire. Le caractère provisoire de cet accord implique que cela ne nuira pas à nos relations futures ni ne créera de nouveaux droits pour les navires français.

Les formulaires de demande d'autorisation et les informations explicatives pour les navires immatriculés en France qui souhaitent pêcher dans les eaux du Bailliage sont désormais disponibles en anglais et en français sur le site www.gov.gg/fishing. Ce processus est gratuit.

À la suite de la délivrance des autorisations SMEFF (Sustainable Management of External Fishing Fleet) de Guernesey, le gouvernement français devra aussi donner son accord, conformément au règlement de l'UE 2017/2403 sur le SMEFF.

Le Député Jonathan Le Tocq, Ministre des Affaires Etrangères de Guernesey:

«La vitesse à laquelle nous avons travaillé démontre l'importance que nous attachons à une relation cordiale et constructive continue avec la Normandie et la France, notre plus proche voisin, après la sortie du Royaume-Uni de l'UE. Nous avons mis un processus en place spécifiquement afin d'aider les autorités françaises dans leurs propres procédures d'autorisation. Nous avons également été avertis du rétablissement de l'activité commerciale de pêche, suite au blocus des ports qui vient désormais d'être levé. Nous en saluons l'initiative. »

Hervé Morin, Président de la Région Normandie a réagi :

«Je salue la mise en œuvre par Guernesey d'un régime d'autorisation SMEFF qui garantit aux bateaux normands l'accès à cette zone de pêche. Guernesey a d'ores et

déjà accordé des autorisations à des pêcheurs normands et je ne peux que me réjouir de cette heureuse issue, reflet de nos relations de bonne entente et de longue date. Nous continuerons bien évidemment à étudier le développement de notre futur partenariat après la sortie du Royaume-Uni de l'UE. »

Marc Lefèvre, Président du Conseil Départemental de La Manche:

« La qualité de nos relations de travail avec le baillage de Guernesey, tout au long de l'année, basées sur la confiance, nous a permis de trouver rapidement une solution. Je me félicite du retour des pêcheurs de la Manche dans les eaux placées sous la juridiction de Guernesey. Avec Jonathan le Tocq, Ministre des affaires étrangères, nous avons travaillé en étroite collaboration à la mise en place du régime d'autorisation du SMEFF pour aider les pêcheurs de La Manche à continuer à pêcher dans les eaux de Guernesey, comme ils le faisaient avant le Brexit. Je souhaite maintenant que reprennent sereinement les activités commerciales. Pour autant, nous sommes pleinement conscients que ces autorisations sont provisoires. Les pêcheurs normands peuvent compter sur le plein soutien du Conseil départemental de la Manche, pour œuvrer aux côtés de Dimitri Rogoff, président du Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Normandie, à la poursuite des discussions pour voir comment pérenniser ces autorisations d'accès aux eaux du baillage, au-delà du 31 décembre 2020, dans le respect de la ressource, du droit communautaire et surtout dans ce même esprit de coopération avec Guernesey qui a conduit à la reprise des activités halieutiques, dans les meilleurs délais»

Ends

Notes to Media

- Hervé Morin, Président du Conseil Régional de Normandie
- Marc Lefèvre, Président du Conseil Départemental de La Manche
- Député Jonathan Le Tocq, Ministre des Affaires Etrangères de Guernesey

Issued by:

Joel de Woolfson

Tel: +44 (0) 1481 717333

E-mail: pressroom@gov.gg
